



Extrait authentique du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Ville de Drummondville tenue le 22 novembre 2021

**- 1255/11/21 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser
une maison des jeunes, selon certaines conditions au 1035 de la rue Létourneau**

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 4 octobre 2021;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que le second projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, et qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

- autoriser l'usage « 1522 Maison des jeunes » faisant partie de la classe d'usages P-1 (communautaire institutionnel et administratif) à l'intérieur de la zone d'habitation H-629 et plus particulièrement au 1035 de la rue Létourneau.

De plus, **la condition suivante** doit être remplie relativement à la réalisation du projet particulier autorisé à la présente résolution :

- planter le long de la ligne arrière et les lignes latérales de terrain une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à la plantation en conformité avec les dispositions du règlement de zonage numéro 4300;

Les travaux d'aménagement de terrain devront être exécutés au plus tard 12 mois après l'émission du certificat d'autorisation;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M^e Mélanie Ouellet, greffière
Ville de Drummondville ILLE

Signé numériquement le 22 novembre 2021